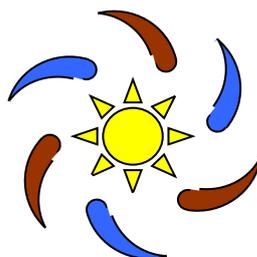


**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

Arrondissement de Reims  
**COMMUNE  
DE  
HEUTREGIVILLE**  
51110



*Commune d'Heutréguville*

**RÉUNION DU 23 FEVRIER 2022**

Le vingt-trois février à 20h30,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni sous la présidence de Madame BAILLY Maryline, Maire

L'ensemble du conseil municipal était présent, à l'exception de Monsieur DELBAERE Jean-Christophe absent excusé donnant pouvoir à Monsieur KOSOWSKI Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur POCQUET Jean-Baptiste

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021

Ont été prises les délibérations suivantes :

**01.22 Autorisation engagement et mandatement des dépenses investissement avant le budget 2022**

Madame le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.»

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2022.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.***

Chapitre	BP 2021	25%
20 Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	4 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	103 400,00 €	25 850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 400,00 €</b>	<b>30 350,00 €</b>

**Soit :**

Désignation du compte	Compte	Attribution
Frais d'études	2031	4 500,00 €
Mobilier	2184	258,00 €

## **02.22 Fleurissement estival 2022**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité du fleurissement estival pour l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,** donne son accord pour ce fleurissement.

**Et charge,** Madame le Maire de négocier cet achat avec l'entreprise d'Horticulture Michaelis 8, rue Pierre Brossolette 51430 Tinquieux, pour un montant de 1 898,99 € HT soit 2 099,99 € TTC.

**Et d'inscrire** cet achat au budget 2022.

## **03.22 Réfection du sol de l'entrée du cimetière**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remettre en état le sol de l'entrée du cimetière et autour du columbarium.

- Décapage de 80 m2 de cailloux roulés sur 5 cm d'épaisseur à l'entrée du cimetière et autour du columbarium.
- Fourniture et mise en forme de compactage du 5 cm de grave naturel de type 0/14.

**Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité** donne son accord pour cet investissement.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec L'EURL Gaignaires et Fils 10 rue de la Passe 51110 Heutrégiville pour un montant de 870,00 € HT soit 1 044,00 € TTC.

**Et d'inscrire** ces travaux au budget 2022.

## **04.22 Réfection du boulodrome**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un terrassement pour la réfection du boulodrome.

- 300 m2 sur une profondeur de 47 cm soit 140 m3 (dénivelé actuel de 70 cm entre le point haut et le point bas.
- Fourniture et pose de 100 tonnes de concassé de béton de type 0/31.5 sur 20 cm d'épaisseur
- Compactage
- Mise en place des traverses de chemin de fer
- Fourniture et mise en place de 5 cm de sable type 0/4 type givet (bleu) pour la couche de finition (30 tonnes)

**Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité** donne son accord pour cet investissement.

Et charge, Madame le Maire de négocier avec L'EURL Gaignaires et Fils 10 rue de la Passe 51110 Heutrégiville pour un montant de 6 160,00 € HT soit 7 392,00 € TTC.

**Et d'inscrire** ces travaux au budget 2022.

### **05.22 Achat de fauteuils**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'achat de deux fauteuils pour recevoir dans le bureau du Maire. Suite à sa réhabilitation l'année passée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,** donne son accord pour cet achat.

**Et charge,** Madame le Maire de négocier avec la SARL ORCAS « Trococcas » 28 rue des Compagnons – ZA – 51350 Cormontreuil pour un montant de 215,00 € HT soit 258,00 € TTC.

**Et d'inscrire** cet achat au budget 2022.

### **06.22 Date de la fête patronale 2022**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer la date de la fête patronale 2022 afin de prévenir les forains.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,** décide que la fête patronale aura lieu le week-end du 16 et 17 juillet 2022.

### **07.22 Campagne de démoustication**

Chaque année, un chantier de démoustication est réalisé par le S.I.A.BA.VE.S

En début de printemps, une cartographie est réalisée ;

Au cours du deuxième trimestre et selon les conditions climatiques, le traitement est effectué sur les zones identifiées ;

Il est effectué par voie aérienne, par un hélicoptère qui pulvérise sur les zones convenues avec l'entreprise un produit qui stoppe la prolifération des larves de moustiques (il n'agit pas sur les moustiques adultes). Ce produit est naturel, Le produit utilisé est un insecticide biologique hautement sélectif contre les larves de moustiques et de similies. Une préparation bactérienne totalement biodégradable qui montre une action secondaire sur les stipules, les mouches des terreaux ou sciarides. C'est un insecticide biologique hautement sélectif, sans danger pour l'homme ou les animaux autres que les larves de moustiques.

Une adhésion a été signée notamment pour ce projet avec la Centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims en décembre 2021 (délibération 44.21).

Madame le Maire demande donc l'autorisation pour la durée du mandat 2020-2026 l'autorisation chaque année sur la durée du mandat de participer à cette campagne de démoustication pour le bien de ses administrés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,** approuver cet engagement sur la durée du mandat 2020-2026.

-----

### **DIVERS**

- Organisation du bureau vote pour l'élection présidentielle
- Information sur le remplacement du tableau électrique du clocher de l'église
- Présentation du chiffrage estimatif pour l'aménagement des trottoirs de la traverse RD20 (travaux prévus 2024-2025)
- Projet de plantation de fruitiers en partenariat avec l'association NPS en proximité du terrain du boulodrome

- Information : opération village propre organisé par l'association NPS le samedi 2 avril 2022 à 14h30 – ouvert à tous.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h00**

**Le Maire, Maryline BAILLY**